

PROVINCE DE NAMUR

ARRONDISSEMENT DE NAMUR

COMMUNE DE PROFONDEVILLE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance commune entre le Conseil de l'Aide Sociale et le Conseil Communal

Le 16/01/2017

Présents :

Conseil communal :

Mr D. CHEVAL,

Président;

Mr L. DELIRE,

Bourgmestre;

Mme F. LECHAT, Mrs S. TRIPNAUX, R. DELBASCOUR, P. CHEVALIER, E. MASSAUX, *Echevins;*

Mr J.-P. BAILY, Mmes A. WAUTHLET, B. MINEUR-CREMERS, Mr F. PIETTE, Mmes J. JAUMAIN, C.

EVARD, Mr F. NONET, Mmes V. GAUX, A. WINAND, Mrs F. LETURCQ, L. CHASSIGNEUX, Mmes D.

HICGUET, I. GOFFINET, Mr O. BOON,

Conseillers(ères) communaux(ales);

Mr B. DELMOTTE ;

Directeur général

Conseil de l'action sociale :

Mme S. DARDENNE,

Présidente du CPAS

Madame Marina GOLINVEAU, ~~Monsieur Eric DE BRUYCKER~~, Monsieur Patrick VICQUERAY,

Monsieur Eric GOUSSENS, Madame Hélène MAQUET, Madame Carole LOUIS, Madame Delphine

MELIN, Madame Natacha SPINEUX, Membres,

Conseillers(ères)

Madame Catherine BEGUIN,

Directrice générale,

Point unique :

Rapport sur les économies d'échelle entre la Commune et le CPAS,
Examen et discussion

Mr le président du conseil communal D.CHEVAL ouvre la séance et donne la parole à Mme la présidente du CPAS.

Mme DARDENNE annonce une présentation en 3 phases : 1° une énumération de quelques synergies existantes, 2° un rappel et un point d'actualité sur la fiche projet présentée en 2016, 3° la présentation de deux nouvelles fiches projet : le marché d'assurances conjoint et la mise en place d'ateliers d'insertion à Lesve/Rivière.

1° La présidente cite les réunions du comité de concertation, le projet Eté Solidaire, la mise à disposition par le cpas du conseiller en prévention, la présentation des vœux, quelques marchés publics communs, l'adhésion à l' AIS, l'établissement des plans d'ancrage, la fourniture aux écoles des légumes cultivés au potager de la Hulle pour la préparation des potages et repas scolaires, la mise à disposition par la commune de locaux pour le cpas

2° La présidente revient sur la fiche projet présentée en 2016, à savoir la réouverture de l'ILA, en septembre 2015. Le service travaux de la commune avait contribué à la remise en état du bâtiment, secondé par une équipe de bénévoles. A ce jour, la plupart des 18 demandeurs d'asile entrés à l'ILA en septembre 2015 ont obtenu le statut de réfugié. Ils ont trouvé un logement ou sont en recherche. Le taux d'occupation sur l'année 2016 a varié entre 100% et 60%.

3° La présidente présente les deux fiches 2017 :

- Marché d'assurances conjoint : attribution du marché en décembre 2016
- Ateliers d'insertion : la volonté est de lier l'insertion sociale et l'insertion professionnelle. Ceci fait suite, d'une part, à l'objectif stratégique n°2 de la lettre de mission remise à la Directrice générale le 15 juillet 2015 (« être un cpas qui met l'accent sur l'insertion ou la réinsertion professionnelle avec le but de maximiser le nombre de personnes réinsérées »), et d'autre part, à la circulaire RW concernant la généralisation du PIIS pour les bénéficiaires d'un RIS. Le service social propose 3 types d'ateliers réguliers : informatique – cuisine – création. Ces ateliers

rencontrent le succès attendu et permettent un suivi individualisé de chaque bénéficiaire. Ils ont lieu à la salle communale de Lesve ou de Rivière, que la commune met à disposition du cpas, ou à l'école de Profondeville. Un premier bilan, positif, a été réalisé, l'objectif est non seulement de poursuivre mais également de diversifier l'offre.

Mme H.MAQUET prend la parole au nom du groupe PEPS :

Depuis le début de la législature, les synergies se sont multipliées et renforcées comme nous l'avions toujours espéré, voire revendiqué.

Travailler ensemble CPAS-Commune et non pas l'un à côté de l'autre fait sens et permet, comme le prouvent les projets présentés, d'être plus fort, plus performant.

Le projet d'insertion sociale en est un bel exemple. Je féliciterai d'ailleurs au passage toute l'équipe sociale pour le travail réalisé au quotidien ceci dans un contexte difficile et avec des moyens souvent très limités.

Néanmoins, nous avons aussi connu des désaccords ces dernières semaines... Je ne referai pas une analyse du budget du CPAS. Des débats ont eu lieu au sein du conseil de l'action sociale et du dernier conseil communal à ce sujet. J'attirerai juste votre attention, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs de la majorité que nous sommes dans une société où la pauvreté, la précarité sont en constante augmentation, comme le rappelle à juste titre Madame la Présidente.

Ouvrir la porte d'un CPAS se fait, sauf erreur de ma part, dans un contexte de réel désespoir. L'accueil, l'écoute, les pistes de solution proposées sont primordiales. Et hélas, les solutions doivent aussi prendre en compte toute une série de critères, de restrictions fédérales toujours de plus en plus nombreuses.

C'est dans ce contexte que le CPAS gère au quotidien son fonctionnement. La part communale est primordiale pour faire tourner cette administration et, par là surtout soutenir les habitants de notre commune qui sont de plus en plus nombreux à solliciter les services proposés.

Vous l'aurez remarqué contrairement aux rencontres précédentes, je ne me suis pas attardée sur l'ordre du jour qui nous parle d'économie d'échelle car nous n'avons aucune donnée chiffrée...

Mme C.LOUIS prend la parole au nom du groupe PS :

Tout d'abord je remercie Madame la Présidente ainsi que les autres membres pour avoir accepté le report de cette séance commune, report qui nous permet à tous de pouvoir échanger véritablement entre nos deux institutions et nous laisser ainsi plus de temps pour parler des synergies développer et à développer. Séance qui pourrait, pourquoi pas, sur proposition de notre Directrice générale, faire venir justement quelques services pour expliquer pratiquement ce qui est fait en matière de synergies..., ce qui appuierait encore plus ce qui vous est présenté par Madame la Présidente. Mais ça c'était quand je pensais que cette séance n'était délacée qu'à ce seul point sur les synergies...

Ensuite, je remercie Madame la Présidente pour la présentation de ce rapport sur les synergies et j'en profite pour remercier tous les membres du Conseil du CPAS et du Comité spécial ainsi que le personnel des différents services du CPAS avec lesquels je travaille maintenant depuis plus de deux ans et avec lesquels les relations et la collaboration sont sans faille... en tous cas en ce qui me concerne.

J'en profite également pour vous souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2017, n'ayant pas pu être présente parmi vous samedi dernier... Et je le regrette...

Enfin, je profite donc de l'occasion qui m'est donnée en présence des mandataires communaux, même si Monsieur le Bourgmestre assiste à la plupart de nos réunions du Conseil... de proposer de nouvelles idées de synergies et faire suite à mon intervention de l'année passée, comme j'en ai d'ailleurs déjà fait part lors de nos différentes séances de Conseil :

1) *Pour ce qui concerne le suivi de l'audit mené sur nos deux administrations : au niveau du CPAS, des objectifs en termes de GRH comme par exemples : des descriptifs de fonction des agents avec fixation d'objectifs, des grilles d'évaluation du personnel, ... ont déjà été mis en place et continuent d'évoluer dans le temps... Pourquoi cela ne semble-t-il pas être le cas au niveau communal et qui plus est en parfaite synergie ? Sachant que l'audit a été*

réalisé il y a déjà un certain temps maintenant... et que de très bonnes idées émanent au niveau de nos grades légaux et des différents services du CPAS...

- 2) *Concernant mon intervention de l'année dernière attirant votre attention sur l'évolution de la cotisation de responsabilisation pour les pensions Commune et CPAS (où je demandais quelle politique de nominations allait être menée et une position commune ?), je remercie ainsi les membres d'en avoir tenu compte sachant que le point sur le cadre du personnel du CPAS est passé ici au dernier Conseil avec pour rappel, l'idée de passer à un volume statutaire de 5 à 8 personnes pour diminuer le montant de cette cotisation de responsabilisation que le CPAS devra bientôt payer (il en serait de même au niveau de la Commune à priori).*

- 3) *Par contre, je regrette que le projet de budget 2017 du CPAS tel que réalisé et présenté par les services et ses grades légaux lors de la séance du Conseil CPAS ait été réformé en cours de séance, et ce à la simple demande de Monsieur le Bourgmestre.*

Pour rappel et pour celles et ceux qui n'étaient pas présents lors de cette séance d'approbation de la MB 2016 et du budget 2017 du CPAS, Monsieur le Bourgmestre étant présent et souhaitant diminuer la dotation communale « à tout prix », reprenant ses mots : « de toute façon c'est la tutelle (à savoir la Commune) qui décidera... », j'ai pour ma part défendu ce premier projet de budget 2017 du CPAS et je ne suis pas la seule dans la mesure où ce dernier avait vraiment été travaillé sur base notamment de nos différents conseils et je les en remercie mais aussi sachant que ce travail avait été commencé depuis aout-septembre 2016 ... et donc je souligne et salue encore une fois ici le travail réalisé par Jean-Jacques, Catherine, ... (l'Administration en tant que tel : le personnel des différents services) qui ont, je le répète, vraiment fait du beau travail sur ce projet de budget sachant que la dotation en plus n'augmentait à la base que de 1,6% par rapport à 2016 (pour rappel, elle augmentait de 2% de 2015 à 2016, et ce malgré la problématique de l'exclusion du chômage, ce qui est réaliste comparativement aux autres années où nous avons un pic de +7%, puis +2%, puis +10%, etc.). Il faut savoir que c'est aussi grâce au travail qui est fait en amont et on n'en parle jamais assez, d'ailleurs je les en remercie également car beaucoup de bonnes choses sortent aussi des différents Comités spéciaux du CPAS, je le sais car j'y assiste également... et donc pour ce faire, je salue le travail fait par tout le personnel des différents services du CPAS. En parallèle, j'attire également l'attention sur l'utilisation du Fonds de réserves pour équilibrer le budget (pour compléter le manque de financement de la Commune, soit plus de 200.000 € pour 2017), Fonds qui se voit alimenter au fur et à mesure des MB quand on essaye de se rapprocher encore plus d'un budget vérité afin de pouvoir l'utiliser au prochain Budget initial... Quid si ce Fonds venait à s'épuiser ? La dotation communale augmentera-t-elle de plus de 200.000 €, et ce, sans indexation (DOP, etc.) ? ...

J'en profite également pour rappeler ici que c'est grâce à mes remarques et mon analyse, qu'on a pu dégager ces 11.500 € pour la MB2016 en cours de séance (grâce au montant définitif du Fonds spécial de l'aide sociale qui était en augmentation de 11.500 € par rapport à la prévision). Alors, que de mon côté, j'avais suggéré que ce montant aille dans le Fonds de réserves pour pouvoir faire face notamment à l'indexation des salaires qu'annonce le Bureau Fédéral du Plan pour mi 2017 sachant que le CPAS a prévu pour le moment un index de 0% sur les traitements conforme à la circulaire budgétaire de la Région (1% d'augmentation sur la masse salariale du CPAS ça fait déjà plus de 22.000€ à financer dès la MBI 2017...). Monsieur le Bourgmestre n'a apparemment pas entendu ma remarque en disant qu'il n'était pas venu pour rien puisque la dotation communale pouvait ainsi diminuer de 11.500 €... Bref, le projet a été amendé dans ce sens en cours de séance... Soit 5 voix pour (majorité) et 4 contre (nous, l'opposition) ...

Pour rappel, selon les prescrits légaux, la dotation communale doit pouvoir financer l'aide sociale (et l'intégration qui en découle) ... soit les premières missions du CPAS actuellement au vu de la situation... Alors qu'on constate que les coûts nets « aide sociale » (RIS) et « intégration sociale » augmentent de respectivement de +102.000 € et de +73.000 € (pour intégration soit moins cher que si c'était des RIS...), l'augmentation de la dotation communale sur la même période (à savoir de 2015 à 2017) n'était que de +66.000 € sachant

qu'elle se voit diminuer au final de 11.500 € pour 2017... Soit un différentiel, un sous financement de plus de 120.000 €, ce qui n'est pas rien... sans tenir compte de l'indexation des salaires, mais aussi sans compter le personnel et autres dédicacés à ces services obligatoires. Il faut savoir aussi que si nous n'avons plus de fonds de réserves, nous devons emprunter pour financer de petits investissements ce qui est dommage... car ça alourdirait encore plus le budget du CPAS et donc inévitablement celui de la Commune ...

Ce que j'ai proposé pour éviter ce genre de débat à l'avenir et que je réitère aujourd'hui en matière de synergies, et ce, afin d'éviter que nos services ne travaillent pour rien... c'est que les services de la Commune et du CPAS travaillent en parfaite synergie pour élaborer leur projet de budget afin qu'ils adoptent les mêmes hypothèses... en faisant des Comités de concertation préalable ... sachant qu'à priori pour les « CODIR actuels », les mandataires politiques y sont conviés alors que ce n'est pas censé être politique... Il serait donc plus judicieux qu'à l'avenir nos grades légaux se rencontrent afin de fixer des paramètres communs d'élaboration du budget (exemples : repartir du dernier compte et de la balance budgétaire, fixation d'un commun accord des indexations en matière de dépenses de personnel, de fonctionnement, etc.).

Je vous remercie pour votre attention et d'avance également pour l'attention que vous accorderez à toutes ces suggestions

Mr DELIRE s'interroge sur la confusion qui semble y avoir entre CODIR et comité de concertation commune/CPAS

Mme LOUIS dit ne relater que ce qui s'est dit en séance

Mr DELIRE souligne que cette affirmation fait réagir le DG communal ici présent, car il n'y a jamais de représentant politique au CODIR communal. D'autre part, il aurait aimé qu'en séance du Conseil de l'Action Sociale une discussion traite d'une réduction des coûts. L'impact de cette somme de 11.500 € est limité. De plus, il n'a pas participé au vote.

Mme LOUIS déclare relater les faits.

Mr CHEVAL constate qu'une grande part des interventions est en dehors de l'objet du point.

Mme LOUIS déplore le peu de prise en compte du travail préalable des services.

Mme DARDENNE estime que ce travail n'est pas inutile, cette somme de 11.500 € a son importance mais il ne faut pas se focaliser sur cet aspect. Ici le vote exprimé (hors de l'habituelle unanimité) ne portait pas sur le fond mais sur une écriture financière . Il ne rencontre pas la volonté de répondre aux besoins des gens en situation de précarité. Il y a encore des projets. La part communale n'est pas inventée sans fondement.

Mr PIETTE acte l'ouverture à d'autres projets ou à l'indexation des traitements.

Mme DARDENNE rappelle que le partenaire communal a marqué son accord pour répondre à l'augmentation de la part communale au cours de l'exercice si besoin est. Elle rappelle qu'une somme de 38000€ a été dédagée en MB2 simplement par ajustements salariaux (+ et -), et qu'il n'y a donc aucun souci à se faire au niveau du paiement des salaires même si indexés en 2017. Elle confirme la bonne entente générale parmi les conseillers de l'Action sociale malgré certaines divergences de point de vue et insiste également sur l'excellent travail réalisé par l'équipe.

Mr CHEVAL constatant à nouveau qu'une grande part des interventions est en dehors de l'objet du point clôt la séance.